

# Procès-verbal de la Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le Trente juin à huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Michel PERAT.

**Etaient présents :** M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mme VERMANDE Chantal, M. BERNEGE Thierry, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne.

*Procuration de Mme VERHAEGHE à M. PERAT  
Mme SAVIN à M. LEOMANT  
Mme TRAMOND à M. CASSIN  
M. DOMANGE à M. DELCOUSTAL*

**Etaient absents :** MM. CABANE Bernard, HEGO Philippe, et Mme GAY Annette.

Madame Hélène DURAND est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

## **MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL (art. L.2122-17 du CGCT).**

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénommé 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Après la mise en place du bureau électoral, composé de M. PERAT Michel, Maire de la commune de CLAIRAC, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme ARNAUD Anne et de Mme BLANCHET Cécile, Monsieur le Maire, en application de l'article R 133 du code électoral, a ouvert la séance.

**Il est ensuite procédé à l'élection des délégués, suivants les formalités légales en vigueur :**

## **01 – MODE DE SCRUTIN (Art L.284 à L.289 et R.133 du code électoral).**

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder, conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, à l'élection de 5 délégués et 3 suppléants. Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du CE, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

.../...

Avant l'ouverture du scrutin, le Président a constaté qu'une liste de candidat avait été déposée, celle de Monsieur PERAT Michel composée comme suit :

### **5 Candidats Délégués.**

- Monsieur PERAT Michel résidant à « Balat sec » 47320 CLAIRAC, né le 04/03/1949 à PINEL-HAUTERIVE (47),
- Madame VERHAEGHE Carole née LESIEUR résidant « Aux Fauchés » 47320 CLAIRAC, née le 30/10/1959 à BETHUNE (62),
- Monsieur CASSIN Dimitri, résidant à « Michau de Félix » 47320 CLAIRAC, né le 28/11/1958 à CLAIRAC (47),
- Madame VIOLARD Marie-Claude née CARIMENTRANT résidant à « Longueville » 47320 CLAIRAC, née le 25/01/1949 à NICE (06),
- Monsieur LEOMANT Philippe résidant à « Haut de Fontaine » 47320 CLAIRAC, né le 25/06//1953 à LAFITTE-SUR-LOT,

### **3 Candidats Suppléants**

- Madame CADORIN Véronique résidant à « Fernand » 47320 Clairac, née le 31/07/1968 à TONNEINS (47),
- Monsieur DELCOUSTAL Gérard résidant à « Buscailles » 47320 Clairac, né le 26/12/1951 à CLAIRAC (47),
- Madame BLANCHET Cécile née MASSIAS résidant à « Caussinat » 47320 Clairac, née le 01/03/1971 à TONNEINS,

## **02 – ELECTION ET PROCLAMATION DES RESULTATS (Art R.141 du CE).**

Après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement, les membres de la liste de Monsieur PERAT Michel sont élus avec 16 suffrages exprimés, soit 5 candidats délégués et 3 suppléants qui déclarent accepter leur mandat.

**Le présent scrutin est clos à huit heures et vingt minutes.**

**\*\*\*\*\***